

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais 2, Rue Louise Michel 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC contact@siaepa-cf33.fr

Fax: 05.57.43.07.61

Vente d'un immeuble à usage d'habitation Demande de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)

(Conformément à l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation et à l'article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publiq CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE LES DOCUMENTS PRECEDENTS, A PARTIR DU 01/01/2014.

Documents à joindre (« tout élément probant attestant de l'existence d'une installation d'ANC »)

- Plan de situation, permettant de situer la parcelle sur la commune ;
- Plan de masse si possible (ou schéma) des installations existantes tant de (pré)traitement des
- eaux usées (installation ANC) que d'évacuation des eaux pluviales ; Justificatifs des derniers entretiens et vidanges réalisés (bordereaux de suivi des matières de vidange, ou à défaut factures fournies par l'entreprise agréée) : - du bac dégraisseur (si existant) Date : par : - de la fosse Date : par : Demandeur du diagnostic : ☐ Propriétaire ☐ Représentant légal – Nom : □ Notaire □ Agence immobilière - Dénomination, Nom : Informations sur l'habitation en vente Nom, Prénom du propriétaire : Adresse: Références Cadastrales (section, n°parcelle) : Dernier titulaire et Référence de l'abonnement SOGEDO : Date de signature de l'acte de vente (préciser compromis ou acte définitif): Informations sur l'installation d'ANC L'installation fonctionne-elle correctement même en période très pluvieuse ? □ Oui □ Non L'installation génère-t-elle des problèmes d'odeurs, de voisinage ? □ Oui □ Non Recommandations Nous vous recommandons vivement de rendre accessibles tous les ouvrages de l'installation d'ANC (fosse, regards de répartition/bouclage, etc ...) pour pouvoir vérifier l'existence et le fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, l'installation risque d'être jugée NON CONFORME. Prise de rendez-vous pour contrôle sur place A réception de cet imprimé et des documents demandés, notre prestataire de service (la SOGEDO), prendra contact pour définir un rendez-vous sur place. Personne à contacter : Tel fixe:...../...../ Tel portable:...../...../..... Redevance Le diagnostic de bon fonctionnement d'un dispositif d'ANC donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant a été fixé à 154,00 € par le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais. Les règlements par chèque se font à l'ordre du Trésor Public. Le rapport vous sera envoyé dès réception de votre paiement. Je soussigné,m'engage à prendre en charge cette redevance et à informer le SIAEPA de la suite de la vente (date de la vente et nom de l'acquéreur). Adresse d'envoi de la facture : Code Postal : Commune : Fait à, le

Signature du demandeur (si différent du propriétaire)

Signature du propriétaire